



## Les mobilités actives après la Covid-19 Les mobilités adaptées aux gestes barrières



La crise sanitaire qu'a traversée la France – et le monde – au premier semestre 2020 a bousculé nombre d'habitudes. Celles relatives à la mobilité, après huit semaines de strict confinement, en ont été les premières touchées. La reprise progressive des activités, à compter du 11 mai 2020, est malgré tout l'occasion de promouvoir les mobilités actives (marche, vélo et autres EDP<sup>(?)</sup>). Outre leurs effets largement bénéfiques pour la santé et l'environnement, elles sont en effet probablement le meilleur moyen de respecter les principes de distanciation physique appliqués à nos mobilités.

« État, cyclistes, collectivités territoriales, entreprises, associations : **chacun a un rôle à jouer** pour faire du déconfinement un moment propice au vélo, un mode de transport bon pour la santé, pour la planète et pour le porte-monnaie. »

Élisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire, 30 avril 2020<sup>(1)</sup>



### Un soutien gouvernemental

Élisabeth Borne annonce le 30 avril 2020<sup>(1)</sup> un **plan d'actions** pour faciliter la pratique du vélo en France à l'heure du déconfinement. Il porte sur deux axes : le cycliste et son véhicule, d'une part, et l'infrastructure, d'autre part.

Le premier axe est doté d'un budget de **60 millions d'euros**<sup>(2)</sup>. Le « coup de pouce réparation » permet la prise en charge de tout ou partie des **travaux de remise en état** d'un vélo, tandis que le « coup de pouce remise en selle » offre un **apprentissage de la pratique cycliste**, pour apprendre à circuler à vélo en autonomie et en sécurité.

Le deuxième axe consiste en un soutien à l'**aménagement de pistes cyclables temporaires**. Les collectivités se voient ainsi assurer un soutien technique, réglementaire et financier de la part de l'État.

### Le forfait mobilités durables

Face à la situation sanitaire, le gouvernement a accéléré le calendrier d'adoption du **forfait mobilités durables**<sup>(1)</sup> prévu à l'article 82 de la **loi d'orientation des mobilités**. Les décrets **n° 2020-541**, pour application au secteur privé, et le **n° 2020-543**, pour la fonction publique, sont parus au journal officiel le 10 mai 2020.

Mis en œuvre de manière volontaire par les employeurs privés, le forfait mobilité durable (FMD) se présente sous la forme d'une allocation forfaitaire de **400 € par an** au maximum (dans le privé), versée contre une preuve d'utilisation des moyens de transport autorisés. Ceux-ci comprennent : vélo ou vélo à assistance électrique (VAE) ; covoiturage (conducteur ou passager) ; location ou mise à disposition de cyclomoteurs, motocyclettes, vélos, VAE et engins de déplacement personnel, sans moteur thermique ; autopartage en véhicules à faibles émissions. **Exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales**, le FMD est cumulable avec la participation de l'employeur à la prise en charge de l'abonnement de transport en commun.



« Avec le déconfinement, nous sommes en train de franchir une étape dans la culture vélo, et de devenir, je l'espère, **une Nation du vélo**. »

Élisabeth BORNE, juin 2020<sup>(2)</sup>



### Rebond de la pratique cyclable après confinement<sup>(3)</sup>

Sur la base d'un échantillon de 182 compteurs vélo, l'association *Vélo & Territoires* procède à l'analyse hebdomadaire des données de fréquentation post-confinement.



-72 %

Fréquentation moyenne pendant le confinement par rapport à la même période de 2019



### Fréquentations moyennes après confinement par rapport à la même période de 2019

+27 %

en France

+58 %

en milieu urbain

+19 %

en milieu périurbain

+17 %

en milieu rural



### Fréquentations moyennes après confinement par rapport à la période le précédent

+85 %

en France

À Tours Métropole Val de Loire

+12 %





### Exemples

En région Centre-Val de Loire, Orléans Métropole, Tours Métropole Val de Loire et la ville de Châteauroux aménagent des espaces cyclables temporaires, pour respectivement, à terme, 8 km<sup>(4)</sup>, 60 km<sup>(5)</sup> et 10 km<sup>(6)</sup>.



## Limiter provisoirement la place de la voiture

Pour sécuriser les déplacements cyclables et pédestres, l'État incite les collectivités à développer des **aménagements temporaires de voirie**. Afin de normaliser ce nouvel outil, le Cerema a produit deux « guides express » pour aider les collectivités à réaliser ces aménagements. Le guide des *Aménagements provisoires pour cyclistes* est paru en mai et celui relatif aux *piétons* en juin.

Ces deux guides proposent plusieurs conseils et solutions adaptées aux diverses situations pour aménager au mieux les voiries selon leur nouvelle destination, en s'attachant à 5 principes généraux<sup>(7)</sup> :

1. Faire **sûr** et **accessible** avant tout ;
2. S'inscrire dans une **approche globale**, intégrée, itérative ;
3. Mobiliser, informer, **co-construire** ;
4. **Évaluer** les usages des aménagements proposés ;
5. **Tester**, expérimenter dans les règles.

En cofinçant ces aménagements *via* la dotation de soutien à l'investissement local, le ministère a fixé un objectif ambitieux de déploiement de **1 000 km** de ces pistes cyclables temporaires à l'échelle nationale<sup>(2)</sup>. En outre, un **appel à projets** sera organisé fin juin pour **pérenniser ces pistes temporaires**<sup>(8)</sup>. Une part de l'enveloppe pour les investissements verts des collectivités pourra également être mise à contribution<sup>(8)</sup>. Les **conseils départementaux** peuvent par ailleurs offrir une aide en ingénierie aux collectivités infra.

Enfin, le « **coup de pouce stationnement** » permet la prise en charge jusqu'à 60% des coûts d'installation de stationnements temporaires<sup>(10)</sup>.

## Un accompagnement à la reprise de la pratique

Le plan de soutien initié par le gouvernement prévoit un budget conséquent pour aider les Français à remonter en selle, en agissant sur le véhicule et le cycliste eux-mêmes. Ce plan, doté d'un budget de **60 millions d'euros**, est financé par *Alvéole*<sup>(2)</sup>, programme de certificats d'économie d'énergie dédié au vélo.

Le « **coup de pouce remise en selle** »<sup>(1)</sup> permet le financement de l'**apprentissage** de la pratique cycliste en sécurité et autonomie. Cette formation, d'1 ou 2 heures, individuelle ou en groupe, est prise en charge par des professionnels agréés, référencés sur la plateforme [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr). Le soutien financier par le programme est total, à l'exception du paiement de la TVA.

Le « **coup de pouce réparation** »<sup>(1)</sup> est une prise en charge, jusqu'à **50 €**, des frais de remise en état d'un vélo. À condition que cette remise en état soit réalisée par un professionnel agréé, référencé sur la plateforme [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr). Mi-juin 2020, ce sont ainsi **80 professionnels** qui y sont référencés en Centre-Val de Loire<sup>(9)</sup>, pour plus de 3 200 en France<sup>(2)</sup>. Fin mai, près de **70 000 bicyclettes** avaient déjà pu bénéficier de cette aide financière au niveau national<sup>(2)</sup>.

Pour former ces professionnels, l'**Académie des métiers du vélo**<sup>(2)</sup> est lancée début juin. Son rôle sera de **former des experts du vélo** (réparateurs, mécaniciens, formateurs...) et de concourir au développement de la connaissance par l'édition de divers guides techniques. Son objectif, à partir de 2021, sera de former notamment **500 mécaniciens par an**.

## Chronologie

- 24 janvier 2020** : premiers cas de Covid-19 recensés en France
- 16 mars** : début du confinement
- 30 avril** : annonce du plan de soutien à la pratique du vélo
- Début mai** : parution du guide du Cerema *Aménagements cyclables provisoires*
- 11 mai** : première étape de la reprise progressive d'activités
- Fin juin** : appel à projets visant à pérenniser les aménagements provisoires
- Mai 2021** : première édition de la fête nationale « Mai à vélo »



Rédigé par : Fabien GUILLEMAUT  
DREAL Centre-Val de Loire/SMT/DID  
Date : Juin 2020

Sources :

- (1) MTES, *Sortie du confinement : le ministère de la Transition écologique et solidaire annonce un plan de 20 millions d'euros pour faciliter la pratique du vélo*, 30 avril 2020
- (2) MTES, *Plan vélo : la reine du déconfinement*, dossier de presse, juin 2020
- (3) Vélo & Territoires, *Fréquentation vélo et déconfinement : bulletin n° 3 – du 17/06/2020*, 17 juin 2020
- (4) Estimation DREAL d'après Orléans Métropole, *Circuler plus facile en vélo dans la métropole*, 14 mai 2020
- (5) Tours Métropole Val de Loire, *Le déploiement se poursuit pour le réseau de pistes cyclables transitoires*, 13 mai 2020
- (6) Julien Griveau, Châteauroux : les vélos prennent place sur les boulevards, sur *La Nouvelle République*, 19 juin 2020
- (7) Cerema, *Vers des Villes et des territoires 100 % marchables, 100 % cyclables*, juin 2020
- (8) Arnaud Garrigues, *Vélo : de nouvelles mesures pour pérenniser les aménagements temporaires*, sur *La Gazette des communes*, 3 juin 2020
- (9) D'après la plateforme <https://carto.parlons-velo.fr>, développée par Laurent NISON pour la Fédération des Usagers de la Bicyclette
- (10) *Décret n° 2020-751 du 18 juin 2020 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements [...]*

Photos : Pont George-V, Orléans – DREAL CVL/FG ; rue des Tanneurs, Tours – DDT37 / Roland ROUZIES

